

Recommandation RA 50 – Particularités lors de l’audit de petites entités selon les NAS

RA 50 constitue en premier lieu une aide pratique pour la mise en œuvre efficace des exigences de documentation stipulées dans les Normes d’audit suisses 2013 (NAS) pour le contrôle ordinaire légal et le contrôle volontaire d’états financiers de petites entités. En particulier, elle montre à l’aide d’exemples pour des dossiers de travail sélectionnés, comment pouvoir répondre aux exigences de documentation énoncées dans les NAS lors de l’audit d’une petite entité.

Elle s’applique à l’audit des états financiers pour les périodes se terminant le 30 septembre 2014 ou ultérieurement.